



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DE LA DANSE

Subventions de projets de production en danse pour les Peuples autochtones

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter une demande de subvention:	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus de demande et d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite

Le 1^{er} novembre

Si cette date limite tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande remplie, accompagnée de la documentation requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Geraldine Manossa

Agente de programme

Service de la danse

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

geraldine.manossa@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5501

ATS : 1-866-585-5559

DAG15F 07-11



LIGNES DIRECTRICES

Objectifs du programme	Ce programme offre des subventions de projet aux professionnels de la danse (artistes individuels), aux compagnies, aux collectifs et aux organismes de danse autochtones du Canada. Les activités subventionnées par ce programme mènent à la création, à la production et à la présentation de formes de danse traditionnelles ou de danses ou de mouvements contemporains, de même qu'à l'acquisition de compétences artistiques et professionnelles dans le domaine de la danse.
Description du programme	<p>Le programme de Subventions de projets de production en danse pour les Peuples autochtones vise à tenir compte des cycles naturels de création des professionnels de la danse et à offrir ainsi des œuvres de qualité aux publics.</p> <p>Le programme comporte deux volets.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les Subventions de production à court terme offrent un soutien pour des projets qui seront entièrement conçus, montés et présentés à un public payant dans un délai d'au plus de 18 mois à partir de leur date de commencement.• Les Subventions de production à long terme soutiennent des projets d'envergure, définis comme étant un programme comprenant une œuvre ou des œuvres, qui demandent entre deux et quatre années à partir de leur date de commencement de travail avant d'être achevés et de pouvoir être présentés à un public payant. <p>Programme de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC)</p> <p>Les candidats peuvent constater que leur projet répond aux objectifs du Programme de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC). Le PCAC est maintenant un programme du Conseil des Arts du Canada financé de façon permanente. Les fonds du PCAC sont offerts par l'intermédiaire du présent programme dans le but de soutenir diverses activités artistiques qui réunissent des artistes professionnels et des membres de la communauté en général et contribuent à rehausser la présence des arts dans la vie de tous les jours. Cette initiative donne aux communautés l'occasion de s'exprimer dans le cadre de relations de travail établies avec des artistes professionnels reconnus. Le PCAC soutient financièrement les projets de collaboration inscrits dans un processus artistique qui engage activement dans des relations de collaboration et de création des artistes professionnels et des membres de communautés autres qu'artistiques, y compris les projets auxquels participent des jeunes et des anciens.</p> <p>Les candidats au PCAC peuvent soumettre leur demande au titre du présent programme. Ils doivent pour ce faire suivre le processus de demande établi pour le programme et répondre à des exigences supplémentaires, lesquelles sont décrites dans les présentes lignes directrices ainsi que dans le formulaire de demande.</p>

<p>Définitions</p>	<p>Une production désigne la création d'une œuvre de danse ou la mise sur pied d'un programme comprenant plus d'une œuvre de danse. Il peut aussi s'agir de la reprise d'une œuvre existante ou de la commande d'une ou de plusieurs œuvres à un chorégraphe professionnel. Ces œuvres doivent être produites professionnellement et présentées devant un public payant, et des honoraires et des cachets doivent être versés aux collaborateurs et aux interprètes participants. Les candidats peuvent autoproduire ou coproduire les œuvres ou les faire produire par un tiers professionnel. (Il n'est pas nécessaire de présenter l'œuvre devant un public payant dans le cadre du PCAC.)</p> <p>Les Peuples autochtones comprennent les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis.</p> <p>Une compagnie de danse dirigée par des Autochtones désigne une compagnie dont la direction est assurée par des professionnels autochtones de la danse. Les collectifs doivent être composés en majorité de membres des Peuples autochtones qui en assument la direction ou l'animation artistique. Les organismes doivent appartenir à des Autochtones et être exploités par eux.</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada définit comme artiste professionnel celui qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a reçu une formation spécialisée dans le domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • est reconnu par ses pairs (artistes de la même tradition artistique); • s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique si sa situation financière le lui permet; • a déjà présenté des œuvres ou s'est produit en public. <p>Vous devez indiquer dans le formulaire de demande votre statut en tant qu'artiste en début de carrière, à mi-carrière ou établi. Veuillez consulter les définitions ci-dessous.</p> <p>Les professionnels de la danse en début de carrière doivent, en plus de leur formation de base (telle qu'elle est définie par les normes pour leur forme de danse), avoir à leur actif au moins une année d'expérience professionnelle pour laquelle ils auront été rémunérés et être prêts à entreprendre une carrière professionnelle.</p> <p>Pour les <i>danseurs</i>, cela signifie qu'ils doivent avoir terminé leur formation en tant que professionnels et s'être produits durant au moins un an dans des contextes professionnels pour lesquels ils ont reçu un cachet.</p> <p>Les <i>chorégraphes</i> doivent avoir présenté un minimum de trois œuvres en public dans un contexte professionnel au cours des trois dernières années. Les œuvres chorégraphiques doivent avoir été exécutées par des artistes professionnels rémunérés (ne comprend pas les travaux présentés dans le cadre de la formation scolaire ou préprofessionnelle).</p>
---------------------------	---

<p>Définitions (suite)</p>	<p>Les professionnels de la danse à mi-carrière sont ceux qui ont au moins cinq ans de pratique professionnelle à leur actif et sont reconnus à l'échelon local ou régional par leurs pairs (artistes œuvrant au sein de leur tradition ou discipline artistique), de même que pour leur contribution au domaine de la danse.</p> <p>Les professionnels de la danse établis sont ceux qui ont eu une profonde incidence sur le domaine de la danse au Canada ou à l'étranger, qui œuvrent activement dans le milieu de la danse professionnelle et dont la carrière dure depuis au moins 15 ans. C'est l'ensemble de votre travail artistique (chorégraphie, interprétation et recherche) qui sera pris en considération pour déterminer si vous satisfaites à ces critères.</p> <p>Les compagnies de danse doivent être des organismes sans but lucratif canadiens constitués en société. Les principaux membres de la compagnie doivent être des professionnels qui ont terminé leur formation de base. Les danseurs de la compagnie doivent être des professionnels rémunérés pour les répétitions et les représentations publiques. Si le directeur artistique d'une compagnie en est également chorégraphe, il doit satisfaire aux critères ci-dessus définissant l'admissibilité des chorégraphes.</p> <p>Un collectif ou un organisme est un groupe formé d'au moins trois artistes principaux mais pouvant comprendre un nombre indéterminé de personnes contribuant à un but de création commun. Les principaux membres du collectif ou de l'organisme doivent être des professionnels et avoir terminé leur formation de base. Un collectif ou un organisme doit être représenté par un professionnel de la danse qui assumera la responsabilité administrative et/ou artistique du projet. Ce professionnel doit également satisfaire aux critères énoncés ci-dessus à titre de professionnel des arts individuel.</p>
---------------------------------------	--

<p>Admissibilité</p>	<p>Veillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p>Candidats admissibles</p> <p>Les candidats qui présentent pour la première fois une demande au titre de ce programme ou qui sont incertains de l'admissibilité de leur projet devraient soumettre au Service de la danse un résumé de leurs antécédents en danse ou un curriculum vitae et une description de leur projet (maximum d'une page), au moins un mois avant la date limite.</p> <p>Sont admissibles à une aide les professionnels autochtones qui travaillent à la création et à l'exécution d'œuvres de danse de toutes les formes. Une liste complète des formes de danse et des spécialisations admissibles se trouve à l'annexe A du formulaire de demande.</p> <p>Critères généraux</p> <p>Ce programme s'adresse aux professionnels de la danse (artistes individuels) autochtones de même qu'aux compagnies, aux collectifs et aux organismes de danse dirigés par des Autochtones du Canada.</p> <p>Le candidat – qu'il soit un professionnel de la danse indépendant ou le représentant d'un collectif ou d'un organisme – doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Les compagnies de danse doivent quant à elles être des organismes canadiens sans but lucratif constitués en société. Les citoyens canadiens qui vivent à l'étranger sont admissibles à ce programme.</p> <p>Les principaux membres du collectif ou de la compagnie doivent être des professionnels autochtones de la danse; ils ne peuvent pas être des étudiants à une école de danse.</p> <p>Les étudiants de premier cycle inscrits à temps plein dans une académie de danse, une école, un collège ou une université ne sont pas admissibles à ce programme.</p> <p>Les étudiants du niveau de la maîtrise ou du doctorat peuvent présenter une demande à ce programme à la condition de pouvoir démontrer qu'ils ont suffisamment de temps pour réaliser le projet qu'ils proposent. Ils doivent avoir maintenu leur pratique professionnelle en danse pendant au moins un an en plus de poursuivre leurs études supérieures dans un établissement d'enseignement ou dans le cadre de programmes de formation spécialisée. Le Conseil des Arts considère comme des études supérieures celles qui suivent le baccalauréat ou correspondent à un niveau équivalent.</p> <p>Admissibilité aux subventions de production à court terme</p> <p>Ces subventions sont offertes aux artistes en début de carrière, à mi-carrière ou établis, de même qu'aux compagnies, aux collectifs et aux organismes.</p> <p>Un artiste individuel doit satisfaire aux critères d'admissibilité d'un danseur ou d'un chorégraphe, tels qu'ils sont établis ci-dessus. Les chorégraphes qui représentent une compagnie, un collectif ou un organisme doivent satisfaire aux critères d'admissibilité d'un chorégraphe, définis plus tôt.</p>
-----------------------------	---

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Admissibilité aux subventions de production à long terme</p> <p>Ces subventions s'adressent aux artistes à mi-carrière et établis, de même qu'aux compagnies, aux collectifs et aux organismes.</p> <p>Les candidats à ce volet doivent satisfaire aux deux critères d'admissibilité ci-dessous (vous devez les préciser dans votre demande). Ils doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir reçu, au cours des cinq dernières années, en tant qu'artiste individuel ou directeur artistique d'une compagnie, un minimum de deux subventions de l'un ou de plusieurs des programmes suivants : subventions aux professionnels autochtones de la danse; subventions aux professionnels de la danse; subventions de projets de production en danse pour les Peuples autochtones; subventions de projets de production en danse; aide à la tournée en danse; programme d'aide aux coproductions internationales de danse; aide annuelle aux compagnies, aux organismes et aux collectifs de danse autochtones ou programme de création/production en danse; • avoir produit, au cours des cinq dernières années, au moins deux programmes publics complets (destinés à des publics payants) auxquels ont participé des artistes professionnels ayant reçu un cachet pour leur travail. <p>Projets Admissibles</p> <p>Subventions de production à court et à long terme</p> <p>Le programme soutient les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création, la production et la présentation d'œuvres de danse, y compris les formes traditionnelles, les œuvres pour jeunes publics et celles qui intègrent les nouvelles technologies; • la production d'œuvres nouvelles, de créations ou de reprises; • les commandes d'œuvres à des chorégraphes professionnels; • les productions faisant l'objet d'une collaboration entre des professionnels de la danse individuels, des compagnies ou des collectifs de danse; • les collaborations et les coproductions avec des artistes ou des producteurs de l'étranger; • les activités et les dépenses de pré-tournée qui ne sont pas couvertes par d'autres programmes du Conseil des Arts. <p>Ne sont pas admissibles à ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la production et la diffusion d'œuvres de danse professionnelles canadiennes sur grand ou sur petit écran (sous forme de films ou de vidéos). Les candidats devraient plutôt soumettre leur demande au Fonds de production d'œuvres de danse sur écran. Pour tous les autres projets de production de vidéos ou de films reliés à la danse, les candidats peuvent communiquer avec le Service des arts médiatiques afin d'obtenir des renseignements sur les Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo et sur les Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio; • les projets de perfectionnement professionnel, de stage ou de mentorat. Les candidats devraient plutôt présenter leur demande au programme de Subventions aux professionnels autochtones de la danse;
-------------------------------------	---

<p>Admissibilité (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la recherche artistique ou professionnelle générale; les candidats sont invités à s’adresser au programme de Subventions aux professionnels autochtones de la danse; • les activités liées à une tournée qui sont admissibles à des fonds d’autres programmes du Conseil des Arts, comme le programme d’Aide à la tournée en danse ou de Subventions de voyage liées au développement de publics et des marchés; • les projets déjà subventionnés par d’autres programmes du Conseil des Arts; • les compétitions et projets conçus pour des activités concurrentielles. <p>Autres possibilités et restrictions</p> <p>Subventions de production à court et à long terme</p> <p>Les candidats sont encouragés à présenter une demande à d’autres programmes d’aide du Service de la danse. Ils peuvent se procurer une liste descriptive de ces programmes en s’adressant au Service de la danse ou en consultant le site web du Conseil des Arts du Canada, au www.conseildesarts.ca/danse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un candidat peut soumettre une demande de production à ce programme et une demande de perfectionnement professionnel, de recherche, de stage ou de mentorat au programme de Subventions aux professionnels autochtones de la danse ou au programme de Subventions aux professionnels de la danse pour des projets différents et peut bénéficier de deux subventions pourvu que les activités soient distinctes. • Les trois personnes clés d’un collectif ou le directeur artistique d’une compagnie qui sollicitent une aide du programme de Subventions de projets de production en danse aux Peuples autochtones peuvent également soumettre, à titre individuel, une demande au programme de Subventions aux professionnels autochtones de la danse ou au programme de Subventions aux professionnels de la danse pour un projet non relié. • Les compagnies de danse qui bénéficient d’une subvention de fonctionnement du Service de la danse ne sont pas admissibles au programme de Subventions de projets de production en danse pour les Peuples autochtones. • Les candidats ne peuvent soumettre qu’une seule demande par date limite au programme de Subventions de projets de production pour les Peuples autochtones en danse. Les candidats ne peuvent pas soumettre deux demandes au titre de ce programme pour la même date limite (même si leurs demandes portent sur des projets distincts et non apparentés). • Les candidats peuvent solliciter et recevoir de ce programme deux subventions consécutives ou plus; toutefois, ils ne peuvent pas obtenir deux subventions pour exécuter des projets durant une même période donnée.
-------------------------------------	---

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Les professionnels des arts établis qui œuvrent dans plus d'une discipline et qui satisfont pour chacune d'elles aux critères d'admissibilité à titre d'artistes établis peuvent soumettre une demande au titre de deux programmes de subventions aux artistes professionnels (y compris celui-ci) distincts par exercice financier (du 1^{er} avril au 31 mars). (Les critères qui définissent les artistes établis sont fixés par chaque service.) Les candidats doivent toutefois accepter ou refuser la première subvention offerte par le Conseil des Arts du Canada dans les deux semaines qui suivent la date de l'avis d'attribution de la subvention. S'ils acceptent cette première subvention, toute autre demande inscrite au cours du même exercice financier sera retirée.</p> <p>Programme de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC)</p> <p>Les candidats au PCAC doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité du programme de Subventions de projets de production en danse pour les Peuples autochtones. Ils doivent en outre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soumettre un seul projet par concours dans le cadre d'un programme participant; • fournir les renseignements supplémentaires demandés à la partie B du formulaire de demande; • communiquer avec l'agente de programme avant de présenter une demande au PCAC afin de confirmer qu'ils comprennent les conditions d'admissibilité au PCAC. <p>Veillez noter que les projets financés par le PCAC doivent généralement comprendre au moins une activité présentée devant un public (atelier public, démonstration ou représentation publique). Il n'est pas nécessaire que l'activité soit présentée à un public payant.</p> <p>Avant de soumettre votre demande au titre du PCAC, veuillez consulter le document à ce sujet intitulé Foire aux questions sur le site web du Conseil des Arts du Canada.</p>
-------------------------------------	---

<p>Montant des subventions</p>	<p>Montants disponibles</p> <p>Les subventions ne peuvent pas couvrir des activités déjà complétées et des dépenses engagées avant la date limite du programme.</p> <p>Subventions de production à court terme et subventions à court terme du PCAC : Il est possible d'obtenir des subventions pouvant atteindre 30 000 \$.</p> <p>Subventions de production à long terme et subventions à long terme du PCAC : Les candidats peuvent recevoir une subvention maximale de 100 000 \$ pour une période s'échelonnant sur deux, trois ou quatre ans. Les candidats retenus peuvent choisir de répartir le montant comme ils le souhaitent au cours de la période désignée, cependant le premier versement ne peut être supérieur à 50 p. 100 du montant total de la subvention allouée.</p> <p>Dans des circonstances ordinaires, le comité d'évaluation par les pairs ne modifie pas les montants de subventions demandés (et cela vaut pour les deux volets). Cependant, lorsque le nombre de demandes reçues est élevé, le Service de la danse peut, compte tenu que les fonds dont il dispose pour ce programme sont limités, accorder des subventions d'un montant inférieur à celui demandé.</p> <p>Les subventions se présentent en tranches de 1 000 \$. Les candidats doivent donc arrondir le montant demandé au millier de dollars le plus près et soumettre un budget équilibré (où les revenus correspondent aux dépenses).</p> <p>Les candidats peuvent utiliser les fonds obtenus dans le cadre de ce programme pour couvrir les types de dépenses suivants, selon les besoins du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les cachets versés aux danseurs et aux chorégraphes; • les dépenses liées à la conception et à la confection des décors, des vêtements de cérémonie, des costumes et de l'éclairage; • les cachets et honoraires versés aux collaborateurs (p. ex., artistes, aînés, moniteurs, producteurs); • les frais payés aux chorégraphes invités et aux compositeurs à qui une œuvre est commandée; • les frais des agents ou des gérants; • les frais de déplacement des artistes, des collaborateurs et des invités de l'étranger; • les dépenses liées aux secteurs technique et administratif; • les dépenses liées au développement créatif et aux répétitions; • les frais de création/de production; • les dépenses de prêtournée; • les frais de location de théâtre; • les frais promotionnels et les dépenses de marketing.
---------------------------------------	--

<p>Montant des subventions (suite)</p>	<p>Voici des exemples d'autres coûts qui ne correspondent pas aux catégories ci-dessus mais qui sont néanmoins admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts inhérents à la présentation publique d'une œuvre en cours de réalisation, à un processus dramaturgique approfondi ou à l'entretien d'un dialogue avec des publics sur une période s'échelonnant sur plusieurs mois ou années dans le cadre du processus de maturation de l'œuvre; • les coûts associés à l'établissement d'une relation de travail à plus long terme avec les danseurs; • les coûts liés à la documentation exhaustive du processus et de la production; • les coûts pour faire appel à un agent ou à un animateur pendant les premières étapes de la création afin de commencer à cerner les publics auxquels l'œuvre s'adressera; • les coûts de gestion et de coordination du projet; • les frais de subsistance d'un candidat individuel pendant toute la durée du projet ou une partie de celle-ci. <p>Subventions de production à long terme</p> <p>Les candidats à ce volet doivent préciser les dépenses et les revenus liés au projet pour une période de deux, trois ou quatre ans. Dans le cas des projets d'une durée supérieure à deux ans, les candidats doivent fournir des données détaillées pour les deux premières années. Ils peuvent soumettre des renseignements plus généraux pour la troisième et la quatrième année. Les fonds alloués doivent couvrir une période d'au moins deux et d'au plus quatre ans.</p> <p>Les candidats retenus peuvent devoir présenter un budget actualisé avant que le Conseil des Arts verse les fonds pour la première année.</p> <p>Programme de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC)</p> <p>Les subventions du PCAC peuvent servir à couvrir les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le coût du matériel de production, y compris celui destiné au développement et à la création; • les coûts associés au temps consacré à la recherche et à la collecte de données; • les salaires ou les cachets des chorégraphes et des artistes de la danse; • les dépenses de marketing et de publicité; • les frais d'administration; • la location de studios et de salles de répétition; • les honoraires versés aux participants de la communauté ainsi qu'aux aînés (autrement dit, les participants non-professionnel).
---	---

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des Arts du Canada. Pour ce programme, les demandes sont examinées par un comité d'évaluation national formé de pairs autochtones.</p> <p>Les membres du comité sont sélectionnés au sein des communautés autochtones du Canada pour leur expérience et leur connaissance spécialisée de la danse de même que pour leur connaissance approfondie des protocoles culturels. Ils sont aussi choisis de façon à tenir compte d'une représentation des multiples formes de danses autochtones de tout le Canada, des sexes, des générations, des deux langues officielles du Canada et de la diversité régionale du pays.</p> <p>Chaque comité se compose habituellement de trois à cinq membres et un nouveau comité est formé pour chaque concours.</p> <p>Le comité d'évaluation doit prendre des décisions justes, impartiales et éclairées. Avant la réunion du comité, le Conseil des Arts du Canada envoie aux membres des photocopies de toutes les demandes admissibles. À la réunion, les membres étudient les demandes, visionnent le matériel audiovisuel requis et discutent des demandes.</p> <p>Le dernier jour de la réunion, le comité établit l'ordre de priorité des demandes, se penche sur l'incidence qu'auront ses recommandations à l'échelle nationale et discute des résultats jusqu'au moment d'arrêter les décisions en matière de financement.</p> <p>Toutes les décisions du comité d'évaluation par les pairs sont définitives.</p> <p>Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le document intitulé <i>Évaluation par les pairs : comment sont prises les décisions en matière de subventions au Conseil</i>, affiché sur le site web du Conseil des Arts.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité de pairs évaluera les demandes selon les critères décrits ci-dessous. Le comité fondera sa décision sur la qualité de votre demande en fonction des autres demandes évaluées dans le cadre de ce concours national, tout en tenant compte des fonds disponibles.</p> <p>Critères artistiques</p> <p>Les critères artistiques qui s'appliquent au candidat sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les réalisations du candidat; • l'incidence possible du projet sur son cheminement artistique. <p>Les critères artistiques qui s'appliquent au projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valeur, l'intention artistique et le déroulement du projet; • la contribution du projet au perfectionnement des professionnels de la danse y participant et à l'avancement de leur carrière; • la façon dont le projet traite des valeurs associées à la danse autochtone • la valeur du projet par rapport aux autres projets s'inscrivant dans un contexte semblable qui ont été soumis au concours;
---------------------------------------	--

<p>Évaluation des demandes (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la clarté de la description du projet et la pertinence de la documentation d'appui soumise; • les aptitudes des collaborateurs, comme en témoignent leurs réalisations; • l'intérêt futur à l'égard du projet (comme en témoignent par exemple l'intérêt sérieux des diffuseurs ou des producteurs à présenter l'œuvre, les salles et les dates de représentation prévues ou confirmées). Bien qu'il n'impose aucun nombre minimal de spectateurs, le Conseil des Arts demande aux candidats de se pencher attentivement sur la façon dont ils comptent joindre leurs publics; • l'incidence possible des œuvres reprises ou recréées sur les artistes et les collaborateurs prenant part au projet. <p>Critères financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • les cachets versés aux collaborateurs et aux danseurs professionnels. Le Conseil des Arts encourage les candidats à consulter les normes professionnelles et les contrats de danse préparés par la Canadian Alliance of Dance Artists. Ces documents sont des manuels de pratiques exemplaires qui fournit des directives sommaires et des normes minimales en ce qui a trait aux heures et aux conditions de travail ainsi qu'aux cachets, en plus de définir les droits et les responsabilités des danseurs, des chorégraphes et des producteurs/diffuseurs dans les contrats de travail. Ces documents sont disponibles uniquement en anglais. Vous trouverez ces documents aux adresses suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CADA-ON au http://www.cada-on.ca ou ▪ CADA BC au http://www.cadabc.org/programs • les autres sources de financement possibles et les revenus escomptés (les recettes aux guichets et les services en nature, par exemple); • un budget équilibré (les revenus doivent correspondre aux dépenses). <p>Autres critères pour les subventions de production à long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • une justification claire de l'envergure et de la durée du projet; • la mesure dans laquelle le candidat bénéficiera de la possibilité d'échelonner son travail sur une plus longue période et les retombées pour la discipline; • les stratégies de fidélisation du public et de diffusion (p. ex., résidences, présentation d'œuvres en cours de réalisation, répétitions publiques, etc.); • l'importance de l'intérêt du marché (p. ex., commandes, résidences, coproductions et possibilités de tournées). <p>Autres critères pour les candidats au PCAC</p> <p>En plus des critères d'évaluation énumérés ci-dessus pour le présent programme, le comité de pairs tiendra pour prioritaires les critères suivants dans son évaluation des demandes soumises au titre du PCAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valeur du processus de collaboration proposé (en ce sens que les stratégies et les procédés doivent être établis de façon claire et appropriée afin d'assurer le succès de la collaboration);
---	---

Évaluation des demandes (suite)	<ul style="list-style-type: none">• la pertinence du projet pour les membres de la communauté et les artistes participants, plus particulièrement pour les jeunes, les communautés autochtones et celles de diverses cultures;• la qualité artistique de la compagnie ou des artistes participants et leur capacité manifeste de mener à bien le projet proposé, comme en témoignent leurs ressources, leurs compétences et leurs réalisations;• les retombées du projet sur le public.
--	---

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Traitement de la demande	<p>Accusé de réception</p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de réception indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ quatre mois après la date limite du programme. Le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Présentation de la demande</p> <p>Il incombe aux candidats de fournir tous les renseignements et documents demandés pour confirmer leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans la demande.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts de tout changement d'adresse.</p> <p>Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention : cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon équitable.</p> <p>Format et mise en page</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Veuillez utiliser une police d'au moins 11 points. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont cependant acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
Renseignements personnels	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>

<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Comme les subventions et les prix sont imposables, vous voudrez peut-être toucher les fonds au cours de l'année ou des années où vous devrez engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée. Si votre projet ou programme de travail s'étend sur au moins deux années civiles, vous pouvez demander à recevoir la subvention en plus d'un versement.</p> <p>Imposition des subventions</p> <p>Les subventions du Conseil des Arts aux artistes individuelles sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Modifications au projet ou au programme de travail</p> <p>Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des Arts. Toute modification au projet ou au programme de travail envisagé (par exemple, au budget des activités, au personnel clé responsable de la création ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) doit être approuvé par l'agent de programme concerné avant que vous procédiez au changement</p> <p>Date d'expiration de la subvention</p> <p>La subvention sera à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.</p> <p>Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des Arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des Arts annulera la portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.</p>
---	---

<p>Conditions rattachées à la subvention (suite)</p>	<p>Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>
---	---



Subventions de projets de production en danse pour les Peuples autochtones

Les renseignements que vous fournirez dans les deux prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION (Veuillez aviser le Conseil des Arts du Canada si votre adresse change une fois que vous avez soumis votre demande)

Nom du candidat (artiste individuel, collectif ou compagnie) :
Si vous êtes un artiste individuel : M. M^{me}

Nom qui doit figurer sur le chèque (et adresse, si elle diffère de l'adresse permanente) :

Adresse permanente :

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Site web

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Site web

DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?

(Seul le Conseil utilisera cette information, y compris pour des sondages.) Oui No

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada? en français en anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

En tant qu'artiste individuel,

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont décrits dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait
- je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- j'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada;
- je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature du candidat (**une signature originale est requise**)

Date

DÉCLARATION**En tant que représentant du collectif ou de la compagnie,**

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et le candidat que je représente y suis satisfait;
- j'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil;
- je serai l'unique représentant du collectif ou de la compagnie et tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention;
- je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom du signataire en lettres moulées

(professionnel de la danse, directeur artistique, directeur général ou administratif)

Date

Signature (**une signature originale est requise**)



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Subventions de projets de production en danse pour les Peuples autochtones

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis
au comité d'évaluation chargé d'étudier les demandes.

- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DU CANDIDAT

Nom de famille du professionnel de la danse individuel

Premier et second prénoms

Nom du collectif ou de la compagnie

Ville (lieu de résidence ou de travail permanent)

Province ou territoire

Site web

PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Vous présentez cette demande en tant que :

professionnel de la danse en début de carrière

un professionnel de la danse à mi-carrière

professionnel de la danse établi

une compagnie de danse sans but lucratif

collectif de danse

Pour cette demande, veuillez indiquer la forme de danse que vous pratiquez et votre spécialisation (voir l'annexe A pour la liste complète des formes et des spécialisations financées par le Conseil des Arts du Canada) :

Aide demandée : (Ne cochez qu'une seule case)

Subvention de production à court terme

Subvention de production à long terme pour ____ années

Programme de collaboration à court terme entre les artistes et la communauté

Programme de collaboration à long terme entre les artistes et la communauté pour ____ années

Montant total demandé : _____ \$

(veuillez arrondir le montant au millier près; voir les lignes directrices pour savoir quel est le montant maximal accordé.)

Si votre demande de subvention de production à long terme n'est pas approuvée, désirez-vous qu'elle soit considérée pour une subvention de production à court terme? Oui Non

Avez-vous discuté de cette option avec un agent du Service de la danse? Oui Non

Le projet débutera le _____ et se terminera le _____.
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

Durée du projet (en mois) : _____

PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE (suite)

Brève description du projet (de 10 à 15 mots) :

Aimeriez-vous que vos coordonnées figurent dans un répertoire de la danse autochtone? Oui Non

Si oui, à quel titre voulez-vous y être inscrit :

Artiste individuel Compagnie Collectif Organisme

PARTIE B – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Les renseignements demandés ci-dessous doivent être fournis obligatoirement car le comité de pairs s'en servira pour évaluer votre demande. Comme votre projet sera examiné en fonction des critères d'évaluation énoncés dans les lignes directrices, votre description de projet devrait tenir compte de chacun de ces critères. Soyez aussi concis, exhaustif et précis que possible.

Veillez présenter l'information requise sur des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po imprimées d'un seul côté, laisser des marges de 1 po et utiliser des caractères d'imprimerie de 11 points ou plus.

Servez-vous des directives ci-dessous pour vous assurer de fournir tous les renseignements et documents nécessaires. Les professionnels de la danse individuels n'ont pas à tenir compte des éléments qui s'appliquent uniquement aux collectifs et aux compagnies.

Subventions de production à court terme et Subventions de production à court terme du PCAC : Vous pouvez soumettre un maximum de **12 pages** (y compris tous les documents énumérés ci-dessous) en plus du formulaire de demande dûment rempli.

Subventions de production à long terme et Subventions de production à long terme du PCAC : Vous pouvez soumettre un maximum de **15 pages** (y compris tous les documents énumérés ci-dessous) en plus du formulaire de demande dûment rempli.

Le texte excédentaire ne sera pas soumis au comité d'évaluation par les pairs.

➤ **Artistes individuels : Déclaration artistique**

Votre déclaration artistique devrait décrire le lien que vous entretenez avec la forme de danse que vous pratiquez de même que votre vision, votre processus à ce jour et vos objectifs artistiques fondamentaux.

➤ **Collectifs ou compagnies : profil**

Joignez un profil de votre collectif ou compagnie. Ce document doit préciser :

- le mandat et la vision artistiques de l'organisme;
- le nom du directeur artistique, du directeur administratif et du président;
- une description de la structure juridique de l'organisme indiquant s'il est constitué en société ou enregistré et s'il dispose d'un conseil d'administration);
- l'année de sa création et ses antécédents, notamment en ce qui concerne les œuvres de danse qu'il a créées, produites ou commandées; et
- ses réalisations notables et les principaux événements ou changements (positifs ou négatifs) qui ont marqué son existence.

PARTIE B – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET (suite)**➤ Curriculum vitae**

Joignez à la demande le curriculum vitae du candidat individuel, du principal représentant du collectif ou du directeur artistique de la compagnie précisant son expérience en art ou en administration, de même que sa formation, les œuvres qu'il a réalisées et ses collaborations passées avec d'autres organismes.

- Pour les danseurs, démontrez que vous avez été produits au moins un an dans des contextes professionnels pour lesquelles vous avez obtenu un cachet (n'incluez pas les œuvres présentées dans le cadre de la formation scolaire).
- Pour les chorégraphes, démontrez que vous avez présenté un minimum de trois œuvres en public dans un contexte professionnel au cours des trois dernières années (n'incluez pas les œuvres présentées dans le cadre de la formation scolaire ou préprofessionnelle).
- Pour l'expérience en chorégraphie ou en interprétation professionnelle, précisez pour chaque œuvre (en ordre chronologique) son titre, sa durée, la date et l'endroit où elle a été présentée, le contexte dans lequel elle s'inscrivait et les collaborateurs qui y ont participé.

➤ Courtes notices biographiques des principaux collaborateurs et artistes participant au projet

Joignez des notices biographiques pour les participants clés à votre projet (p. ex., aîné, compositeur, directeur des répétitions). Les notices doivent être relativement courtes (vous devez, par exemple, pouvoir en présenter trois sur une page).

➤ Pour tous les projets

Veillez fournir les renseignements suivants au début de la description de votre projet :

- en quoi consiste votre projet : une création, une reprise, une œuvre en cours de réalisation ou une production intégrale;
- combien de représentations sont prévues;
- environ combien de spectateurs sont attendus;
- si la demande n'est pas présentée par le chorégraphe du projet, qui remplira cette fonction;
- combien de danseurs prendront part au projet; et
- quelle sera la durée de l'œuvre présentée.

➤ Description du projet pour les subventions de production à court terme

Fournissez une description détaillée du projet, dans laquelle vous préciserez l'intention artistique du projet, les objectifs qui y sont rattachés de même que le calendrier et le processus que vous (en tant qu'artiste individuel), votre collectif ou votre compagnie comptez suivre pour les atteindre.

Si vous prévoyez collaborer avec un chorégraphe, un mentor ou un aîné, expliquez pourquoi vous désirez travailler avec cette personne et comment elle vous aidera dans votre processus créatif. Si vous êtes un agent, un gérant ou un producteur, décrivez comment vous comptez aider les artistes avec lesquels vous travaillerez.

Si le projet fait appel aux formes et aux connaissances traditionnelles autochtones, décrivez comment les protocoles culturels ont été reconnus et suivis.

Indiquez comment vous avez l'intention d'atteindre votre public. Avez-vous des attentes quant à l'accueil qu'il réservera à l'œuvre? Vous proposez-vous d'établir un contact avec votre public avant ou après la présentation? Quel serait le scénario idéal?

Décrivez votre stratégie de diffusion/de marketing, le cas échéant.

PARTIE B – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET (suite)**➤ Description du projet pour les subventions de production à long terme**

Fournissez tous les renseignements demandés pour les subventions de production à court terme énumérés immédiatement ci-dessus, et :

Expliquez les avantages de travailler sur une plus longue période, de même que les résultats que vous attendez d'une telle organisation du travail. Donnez un bref aperçu de la progression du projet pour chaque année. Veuillez consulter les exemples de coûts admissibles présentés dans les lignes directrices.

Décrivez les stratégies de fidélisation du public et de diffusion que vous prévoyez appliquer au cours du processus créatif ou après celui-ci, et précisez les relations professionnelles que vous entretenez avec les producteurs, diffuseurs, animateurs et agents, si de telles personnes participent à votre projet.

Indiquez comment des collaborations avec des artistes ou des producteurs pourraient mener à des résidences ou à des coproductions. Même si ces activités ne sont pas encore confirmées, mentionnez-les à titre de contributions possibles au cycle de création/production ou d'éventuels partenariats pour la diffusion de l'œuvre. Le cas échéant, il est recommandé de soumettre des lettres de confirmation ou d'intention (voir ci-dessous).

Si votre projet n'est pas retenu pour une subvention de production à long terme et que vous avez demandé qu'il soit considéré pour une subvention de production à court terme, indiquez comment vous adapteriez le projet en fonction d'un échéancier d'un an.

➤ Échéancier ou calendrier des activités pour le projet

Si vous sollicitez une subvention de production à court terme, fournissez un calendrier des activités envisagées pour le projet proposé. Dans le cas d'une demande de subvention de production à long terme, fournissez un échéancier précis pour les deux premières années et un calendrier plus général pour les années suivantes. Veuillez prendre note que les subventions à long terme doivent couvrir une période d'au moins deux ans et d'au plus quatre ans.

➤ Autorisations écrites

Si vous prévoyez utiliser de l'information, des récits ou des lieux pour lesquels vous devez obtenir une autorisation, soumettez les lettres de consentement voulues. Fournissez également, s'il y a lieu, des lettres confirmant que les protocoles culturels seront suivis.

➤ Lettres d'appui

Pour les professionnels de la danse en début de carrière, les professionnels de la danse qui ne sont pas des artistes et les candidats qui présentent une première demande, vous devez également soumettre une lettre d'appui d'un pair professionnel, d'un mentor ou d'un ancien employeur du milieu professionnel de la danse. La lettre doit donner le plus de renseignements possible sur vous ou votre projet. **Ces lettres doivent accompagner votre formulaire de demande rempli, à défaut de quoi votre demande sera jugée inadmissible.**

PARTIE B – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET (suite)**➤ Programme de collaboration entre les artistes et la communauté**

Confirmez que la proposition de projet que vous soumettez au titre du programme de Subventions de projets en danse tient compte des critères d'évaluation du Programme de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC). Votre demande d'aide au PCAC sera examinée selon les critères d'évaluation généraux du programme de Subventions de projets de production en danse et selon les autres critères pour les candidats au PCAC, lesquels sont énumérés dans les lignes directrices.

Confirmez que vous avez parlé à un agent du Service de la danse et que vous comprenez les conditions d'admissibilité au PCAC. Si vous présentez une demande pour ce fonds, **vous devez fournir les renseignements supplémentaires suivants :**

- des lettres des partenaires artistiques et communautaires ou tout autre document confirmant leur intention de participer au projet;
- des lettres d'autorisation pour utiliser du matériel protégé par des droits d'auteur ou une confirmation que les droits d'auteur seront respectés et que les protocoles culturels seront suivis, s'il y a lieu;
- des renseignements sur le processus d'évaluation interne et externe qui sera utilisé pour déterminer si le projet atteint ses objectifs.

➤ Renseignements supplémentaires à l'appui de votre demande

Veillez fournir toute information supplémentaire susceptible d'aider le comité de pairs à évaluer votre demande. Veillez noter que ces renseignements comptent dans le calcul du nombre de pages de la documentation d'appui (maximum de 12 ou de 15 pages; voir ci-dessus).

Il peut s'agir, par exemple, d'une lettre d'un collaborateur ou du chorégraphe à qui vous avez commandé une oeuvre qui explique pourquoi il a accepté de participer à votre projet, ou encore d'une lettre d'intention d'un diffuseur qui désire vous offrir une résidence pendant la période de création de votre projet ou présenter l'oeuvre finale. Si vous soumettez une demande à titre d'agent, de gérant, de producteur ou d'autre professionnel non artiste, vous pouvez fournir de la documentation sur vos projets antérieurs ayant un lien avec celui-ci. Les résultats d'un projet de stage ou de mentorat réalisé dans le cadre de L'envol de l'aigle ou La Brigade volante représenteraient également un atout pour votre demande.

PARTIE C1 – INFORMATION FINANCIÈRE : SUBVENTIONS DE PRODUCTION À COURT TERME		
Consultez la rubrique Montant des subventions des lignes directrices pour connaître les dépenses admissibles et le montant maximal accordé.		
DÉPENSES	Budget du projet	Rapport final seulement
Cachets et dépenses artistiques :		
Chorégraphe/représentant du collectif/directeur artistique	\$	\$
Danseurs (précisez le salaire horaire moyen conformément au minimum requis par l'UDA ou la CADA) _____ \$ x _____ heures x _____ danseurs.	\$	\$
Moniteur, mentor, aîné ou chorégraphe invité (indiquez son nom) _____	\$	\$
Autres collaborateurs : - compositeur	\$	\$
- éclairagiste	\$	\$
- décorateur	\$	\$
- costumier	\$	\$
- autre (précisez son rôle)	\$	\$
Déplacements (autobus, train, avion) : de _____ à _____	\$	\$
Autres cachets et dépenses artistiques (précisez)	\$	\$
Total partiel – Cachets et dépenses artistiques	\$	\$
Frais de création/de production :		
Location de studio (précisez le tarif horaire et le nombre d'heures de location _____ \$ x _____ heures)	\$	\$
Location d'équipement	\$	\$
Disques compacts de musique	\$	\$
Costumes (tissus, accessoires et confection)	\$	\$
Matériaux pour décors et accessoires	\$	\$
Droits d'auteur	\$	\$
Bandes vidéo	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$
Total partiel – Frais de création/de production	\$	\$
Dépenses liées aux secteurs technique et administratif :		
Régisseur	\$	\$
Directeur technique	\$	\$
Autres coûts techniques (précisez)	\$	\$
Administrateur	\$	\$
Publiciste	\$	\$
Autre personnel administratif (précisez)	\$	\$
Total partiel – Dépenses liées aux secteurs technique et administratif	\$	\$
Frais de location de théâtre (autodiffusion et codiffusion)	\$	\$
Frais promotionnels et dépenses de marketing	\$	\$
Dépenses de prétournée	\$	\$
Frais des agents et dépenses d'engagement	\$	\$
Dépenses liées aux tournées	\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES	\$	\$

PARTIE C1 – INFORMATION FINANCIÈRE : SUBVENTIONS DE PRODUCTION À COURT TERME (suite)		
REVENUS (marquez d'un astérisque (*) les revenus confirmés)		
	Budget du projet	Rapport final seulement
Recettes liées à la présentation de l'œuvre : (renseignements requis, sauf pour le PCAC)		
Guichets N ^{bre} de billets _____ x _____ \$ du billet x _____ représentations	\$	\$
Recettes découlant de la présentation de l'œuvre en cours de réalisation	\$	\$
Droits garantis (pour enseignement et/ou prestation)	\$	\$
Recettes découlant d'une coproduction ou d'une œuvre commandée (fournissez des précisions sur une feuille distincte)	\$	\$
Autres recettes propres :		
Annonces dans les programmes	\$	\$
Franchises	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$
Total partiel – Recettes propres	\$	\$
Recettes de source privée :		
Collectes de fonds	\$	\$
Services en nature (précisez)	\$	\$
Subventions de fondations (précisez)	\$	\$
Total partiel – Recettes de source privée	\$	\$
Aide publique :		
Montant demandé à ce programme du Conseil des Arts du Canada	\$	\$
Autres subventions : – fédérales (autres que celles du Conseil des Arts) – provinciales ou territoriales – municipales	\$ \$ \$	\$ \$ \$
Total partiel – Aide publique	\$	\$
TOTAL DES REVENUS	\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES	\$	\$
REVENUS MOINS DÉPENSES	\$	\$

Remarques : Les candidats doivent arrondir le montant demandé au millier de dollars près. Le budget présenté doit être équilibré, c'est-à-dire que les revenus doivent égaler les dépenses.

PARTIE C2 – INFORMATION FINANCIÈRE : SUBVENTIONS DE PRODUCTION À LONG TERME

Consultez la rubrique Montant des subventions des lignes directrices pour connaître les dépenses admissibles et le montant maximal accordé. Vous devez fournir des données détaillées pour les deux premières années mais les renseignements pour la troisième et la quatrième année peuvent être plus généraux. Veuillez noter que le versement de la première année ne peut correspondre à plus de 50 p. 100 du montant total de la subvention allouée.

DÉPENSES

	Budget du projet 1 ^{re} année	Budget du projet 2 ^e année	Budget du projet 3 ^e année	Budget du projet 4 ^e année	Rapport final seulement
Cachets et dépenses artistiques :					
Chorégraphe/représentant du collectif/directeur artistique	\$	\$	\$	\$	\$
Danseurs (précisez le salaire horaire moyen, conformément au minimum requis par l'UDA ou la CADA) _____ \$ x _____ heures x _____ danseurs	\$	\$	\$	\$	\$
Moniteur, mentor, aîné ou chorégraphe invité (indiquez son nom) _____	\$	\$	\$	\$	\$
Autres collaborateurs : - compositeur - éclairagiste - décorateur - costumier - autre (précisez son rôle)	\$ \$ \$ \$ \$	\$ \$ \$ \$ \$	\$ \$ \$ \$ \$	\$ \$ \$ \$ \$	\$ \$ \$ \$ \$
Déplacements (autobus, train, avion) : de _____ à _____	\$	\$	\$	\$	\$
Autres cachets et dépenses artistiques (précisez)	\$	\$	\$	\$	\$
Total partiel – Cachets et dépenses artistiques	\$	\$	\$	\$	\$
Frais de création/de production :					
Location de studio (précisez le tarif horaire et le nombre d'heures de location _____ \$ x _____ heures)	\$	\$	\$	\$	\$
Location d'équipement	\$	\$	\$	\$	\$
Disques compacts de musique	\$	\$	\$	\$	\$
Costumes (tissus, accessoires et confection)	\$	\$	\$	\$	\$
Masques	\$	\$	\$	\$	\$
Matériaux pour décors et accessoires	\$	\$	\$	\$	\$
Droits d'auteur	\$	\$	\$	\$	\$
Bandes vidéo	\$	\$	\$	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$	\$	\$	\$
Total partiel – Frais de création/de production	\$	\$	\$	\$	\$

PARTIE C2 – INFORMATION FINANCIÈRE : SUBVENTIONS DE PRODUCTION À LONG TERME					
(suite)					
DÉPENSES					
	Budget du projet 1^{re} année	Budget du projet 2^e année	Budget du projet 3^e année	Budget du projet 4^e année	Rapport final seulement
Dépenses liées aux secteurs technique et administratif :					
Régisseur	\$	\$	\$	\$	\$
Directeur technique	\$	\$	\$	\$	\$
Autres coûts techniques (précisez)	\$	\$	\$	\$	\$
Administrateur	\$	\$	\$	\$	\$
Publiciste	\$	\$	\$	\$	\$
Autre personnel administratif (précisez)	\$	\$	\$	\$	\$
Total partiel – Dépenses liées aux secteurs technique et administratif	\$	\$	\$	\$	\$
Frais de location de théâtre (autodiffusion ou codiffusion)	\$	\$	\$	\$	\$
Frais promotionnels et dépenses de marketing	\$	\$	\$	\$	\$
Dépenses de prétournée	\$	\$	\$	\$	\$
Frais des agents et dépenses d'engagement	\$	\$	\$	\$	\$
Dépenses liées aux tournées	\$	\$	\$	\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES	\$	\$	\$	\$	\$

PARTIE C2 – INFORMATION FINANCIÈRE : SUBVENTIONS DE PRODUCTION À LONG TERME (suite)					
REVENUS (marquez d'un astérisque (*) les revenus confirmés)					
	Budget du projet 1^{re} année	Budget du projet 2^e année	Budget du projet 3^e année	Budget du projet 4^e année	Rapport final seulement
Recettes propres :					
Guichets N ^{bre} de billets _____ x _____ \$ du billet	\$	\$	\$	\$	\$
Droits garantis (pour enseignement et/ou prestation)	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes découlant d'une coproduction ou d'une oeuvre commandée (fournissez des précisions sur une feuille distincte)	\$	\$	\$	\$	\$
Annonces dans les programmes	\$	\$	\$	\$	\$
Franchises	\$	\$	\$	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$	\$	\$	\$
Total partiel – Recettes propres	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes de source privée :					
Collectes de fonds	\$	\$	\$	\$	\$
Services en nature (précisez)	\$	\$	\$	\$	\$
Subventions de fondations (précisez)	\$	\$	\$	\$	\$
Total partiel – Recettes de source privée	\$	\$	\$	\$	\$
Aide publique :					
Montant demandé à ce programme du Conseil des Arts	\$	\$	\$	\$	\$
Autres subventions :					
– fédérales (autres que celles du Conseil des Arts du Canada)	\$	\$	\$	\$	\$
– provinciales ou territoriales	\$	\$	\$	\$	\$
– municipales	\$	\$	\$	\$	\$
Total partiel – Aide publique	\$	\$	\$	\$	\$
TOTAL DES REVENUS	\$	\$	\$	\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUS MOINS DÉPENSES	\$	\$	\$	\$	\$

Remarque : Les candidats doivent arrondir le montant demandé au millier de dollars près. Le budget présenté doit être équilibré, c'est-à-dire que les revenus doivent égaliser les dépenses.

PARTIE D1 –MATÉRIEL D’APPUI**Documentation d’appui (matériel audiovisuel et documents imprimés)**

Les candidats ont la responsabilité de soumettre du matériel d’appui audiovisuel de bonne qualité technique. Ce matériel servira à l’évaluation de la qualité artistique de chaque projet. Vous pouvez soumettre un maximum de **trois** extraits audiovisuels (sur des bandes vidéo, un DVD, un disque compact, des cassettes audio ou des bandes audio numériques) illustrant votre travail récent (c.-à-d. réalisé au cours des trois dernières années).

Le temps étant limité, il se peut que le matériel ne soit pas présenté dans sa totalité au comité d’évaluation par les pairs.

Fournissez des détails sur le matériel audiovisuel ou les documents imprimés que vous soumettez à la partie D2 du présent formulaire de demande.

Exigences et suggestions pour les bandes vidéo ou les DVD

Vous devez soumettre les œuvres sur des bandes vidéo ou des DVD distincts clairement identifiés et prêts à être visionnés ou sur un seul DVD comportant un menu de sélection. Chaque extrait vidéo peut présenter une chorégraphie achevée ou une œuvre en cours de réalisation. Les membres du comité d’évaluation par les pairs visionneront au **maximum dix minutes** du matériel d’appui, parfois à la vitesse normale, parfois en mode accéléré.

Il faut voir clairement les danseurs évoluer pour que le comité ait une bonne idée de leur gestuelle et de l’esthétique du travail. À cette fin, vous pouvez choisir un travail de danse en studio sans valeur de production. Les membres du comité ne s’attendent pas à ce que les extraits vidéo soient de qualité commerciale. Les vidéos promotionnelles ne sont pas acceptées.

Essayez de soumettre au moins un extrait qui soit lié au projet pour lequel vous demandez une subvention. Au moins, une des œuvres devrait être récente.

À la partie D2, fournissez des renseignements précis sur ce que le comité verra: le titre de l’œuvre, le nom des interprètes professionnels, des interprètes de la communauté, du chorégraphe et du compositeur; quand et où le travail a été enregistré, pourquoi vous avez choisi de soumettre cet extrait à l’examen du comité et **son rapport avec votre projet**.

Si vous travaillez avec un compositeur, vous pouvez envoyer un échantillon de son travail. Le cas échéant, veuillez fournir les renseignements pertinents à la partie D2 du formulaire.

Si vous désirez attirer l’attention sur des particularités de votre œuvre (le son, les décors ou l’éclairage, par exemple), veuillez le faire à la partie D2.

PARTIE D2 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL SOUMIS

Fournissez l'information requise ci-dessous en présentant le matériel audiovisuel soumis à l'appui de votre demande dans l'ordre dans lequel il doit être examiné. Identifiez clairement vos articles.

Envoyez **au maximum trois extraits** sur des **bandes vidéo** ou des **DVD** distincts et prêts à être visionnés.

Extrait 1

Titre : _____ Date : _____
 Chorégraphe : _____ Lieu de présentation : _____
 Danseurs : _____ Durée complète de l'œuvre : _____
 Médium (bande vidéo, DVD, CD, etc.) : _____ Format original (16 mm, VHS, DVD, etc.) : _____
 Durée : _____ Format de présentation (s'il diffère) : _____
 Date d'achèvement ou d'enregistrement : _____
 Brève description du rapport entre l'extrait et le projet proposé :

Instructions spéciales ou notes (**Fournissez des renseignements qui permettront de vous reconnaître dans l'extrait, le cas échéant**) :

Temps indiqué : de _____ à _____ **Standard vidéo** : VHS DVD (précisez les chapitres)
Repères : Oui Non

Extrait 2

Titre : _____ Date : _____
 Chorégraphe : _____ Lieu de présentation : _____
 Danseurs : _____ Durée complète de l'œuvre : _____
 Médium (bande vidéo, DVD, CD, etc.) : _____ Format original (16 mm, VHS, DVD, etc.) : _____
 Durée : _____ Format de présentation (s'il diffère) : _____
 Date d'achèvement ou d'enregistrement : _____
 Brève description du rapport entre l'extrait et le projet proposé :

Instructions spéciales ou notes (**Fournissez des renseignements qui permettront de vous reconnaître dans l'extrait, le cas échéant**) :

Temps indiqué : de _____ à _____ **Standard vidéo** : VHS DVD (précisez les chapitres)
Repères : Oui Non

Extrait 3

Titre : _____ Date : _____
 Chorégraphe : _____ Lieu de présentation : _____
 Danseurs : _____ Durée complète de l'œuvre : _____
 Médium (bande vidéo, DVD, CD, etc.) : _____ Format original (16 mm, VHS, DVD, etc.) : _____
 Durée : _____ Format de présentation (s'il diffère) : _____
 Date d'achèvement ou d'enregistrement : _____
 Brève description du rapport entre l'extrait et le projet proposé :

Instructions spéciales ou notes (**Fournissez des renseignements qui permettront de vous reconnaître dans l'extrait, le cas échéant**) :

Temps indiqué : de _____ à _____ **Standard vidéo** : VHS DVD (précisez les chapitres)
Repères : Oui Non

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom et le titre du programme de travail envisagé sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (une **signature originale** est requise.)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence ou de travail du candidat
- Partie A2 – Description de la subvention demandée
- Partie B – Description détaillée du projet
 - Artistes individuels : déclaration artistique (s'il y a lieu)
 - Collectifs ou compagnies : profil (s'il y a lieu)
 - Curriculum vitae
 - Courtes notices biographiques des principaux collaborateurs et artistes participant au projet (s'il y a lieu)
 - Description du projet
 - Échéancier ou calendrier des activités
 - Autorisations écrites (s'il y a lieu)
 - Lettre d'appui (Une lettre d'appui est requise pour les professionnels de la danse en début de carrière, les professionnels de la danse qui ne sont pas des artistes et les candidats qui présentent une première demande.) Cette lettre d'appui doit accompagner votre formulaire de demande, **à défaut de quoi votre demande sera jugée inadmissible.**
 - Matériel d'appui requis pour PCAC (s'il y a lieu)
- Partie C – Information financière
- Partie D2 – Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel soumis
 - Bandes vidéo, DVD, disque compact, cassette audio ou bande audionumérique
- Renseignements supplémentaires à l'appui de votre demande (précisez)

Nouveau cette année

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande). Nous vous invitons à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Service de la danse
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

**ANNEXE A – LISTE DES FORMES DE DANSE AUTOCHTONE ET DES SPÉCIALISATIONS
ADMISSIBLES**

Forme	Sous-formes	Spécialisations
Autochtone	Genre Pow Wow Contemporaine Traditionnelle/régionale Côte ouest Métis Inuit Prairies	Accompagnateur Administrateur animateur Chorégraphe Collectif Compagnie de danse Compositeur Consultant chorégraphique/dramaturge Costumier Danseur Designer Diffuseur Diffuseur pluridisciplinaire Diffuseur spécialisé Directeur artistique Écrivain Éditeur Enseignant Festival Historien/chercheur Notateur Organisme de service Photographe Producteur/compagnie de production Réalisateur de film/vidéo Régisseur Répétiteur/répétitrice Service de gérance d'artistes Thérapeute en danse Aîné



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à helene.pollex@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

debbie.stenson@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada** (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Personne-ressource – STA : _____